

perser leurs bandes. Ces races, qui, il y a une cinquantaine d'années, vivaient encore en plein âge de pierre, sont très arriérées; elles ne progresseront qu'à notre contact et lorsque la création de voies commerciales les aura mises en rapports avec le reste du monde.

A Gao, M. Arnaud se joignit à la reconnaissance du capitaine Pasquier, sur les terrains de parcours des Oulliminden. La colonne se composait d'un peloton de méharistes admirablement disciplinés et dressés au chameau tant par M. Pasquier que par son lieutenant adjoint, M. Vallier. La brousse inexplorée et souvent dense où ils s'engagèrent était coupée de marigots, semée de mares plus ou moins tarées pendant la saison sèche et aux environs desquels abondent les vestiges de l'occupation sonhraï, dont l'empire allait autrefois d'Agadès au Niger et au delà. L'eau, en tout temps, n'est pas loin du sol; les terres à loughan sont nombreuses; le pays est désert, car les populations, saignées à blanc par les nomades, se sont réfugiées sur les berges du Niger. Un avenir peut-être peu lointain verra cette contrée remise en valeur par les Bella ou captifs des Touaregs, dix fois plus nombreux que leurs maîtres et de plus en plus impatients de leur joug. Les imrad ou tributaires se sont déjà placés sous notre protectorat et ne reconnaissent plus la suzeraineté des Oulliminden; leur exode sur la rive droite du Niger explique en partie l'absence de tout campement du fleuve aux premières tentes des nobles. Le 24 septembre, la mission prit contact avec Fihroun, amenokal des Oulliminden, et campa à une centaine de mètres des tentes du chef, fait qui, jusqu'ici, ne s'était pas encore produit; les relations entre Touaregs et Français furent des plus cordiales, et le lieutenant Vallier put séjourner deux mois entiers près des nobles sans qu'aucun incident fâcheux vint les interrompre. M. Arnaud constata que les Touaregs étaient sous l'influence religieuse du marabout Kel-es-Souk, appartenant à la branche Bekkaïa de l'ordre Qadrya. Tant que la noblesse maintiendra son hégémonie politique, ces marabouts n'auront aucune chance d'acquiescer quelque pouvoir temporel.

M. Arnaud, parti de Dakar le 1^{er} avril 1906, parvenait au milieu de décembre de la même année à Kotonou, après avoir parcouru le Cayor, le Fouta sénégalais, le Fouladougou, le Markadougou, le Macina, le pays sonhraï, le Haoussa, le Gourma, le pays bariba, le Dahomey. De forts groupes musulmans commencent à se constituer sur les bords du golfe de Guinée; il est intéressant de constater qu'à Kotonou et à Porto-Novo, les chefs de l'Islam ne lisent le Koran que dans la traduction française de Kazymirsky.

Parmi les institutions utiles propres à nous rendre sympathiques à l'Islam musulman figure en première ligne la création de medersa; un établissement de ce genre fonctionne déjà à Djenné, un autre sera incessamment fondé à Saint-Louis. M. le gouverneur général Roume et les hauts fonctionnaires de son entou-

rage ont entrepris de rapprocher ainsi l'Islam africain d'une civilisation plus élevée. C'est une initiative dont ils doivent être félicités.

Les installations à la baie du Lévrier. — M. le capitaine du génie *Gérard*, chef du service des Travaux Publics de Mauritanie, doit quitter Paris vers le 15 de mois pour regagner son poste, après trois mois passés en France, pendant lesquels il s'est occupé des diverses questions relatives aux travaux à exécuter à la *Baie du Lévrier*, pour achever d'en faire un port facilement accessible aux navires du plus fort tonnage. Nos lecteurs savent que le Gouvernement général de l'Afrique occidentale française poursuit activement depuis un an la réalisation d'une œuvre appelée à rendre de grands services à l'une des branches les plus intéressantes de notre industrie maritime. Les Pêcheries du *Cap Blanc*, plus communément désignées sous le nom de *Pêcheries du Banc d'Arguin* sont trop connues pour que nous nous étendions davantage sur les richesses inépuisables qu'elles peuvent offrir à des entreprises bien organisées et sérieusement conduites. Le grand obstacle qui s'opposait jusqu'à présent à leur exploitation résultait de l'impossibilité pour les bâtiments de pêche de trouver sur la côte un point d'attache et de débarquement pour y traiter leurs produits. La presqu'île du Cap Blanc était en effet complètement déserte et inhospitalière. Dépourvue d'eau douce, nullement protégée contre les attaques possibles des Maures pillards du continent, elle ne pouvait être d'aucune utilité pour une industrie qui nécessite des installations assez vastes, des ressources locales diverses, et une sécurité complète.

Dès le mois de mai 1906, les premiers travaux indispensables pour remédier à cet état de choses furent entrepris. Actuellement, la presqu'île du Cap Blanc possède un poste militaire occupé par un détachement de tirailleurs sénégalais, et une vaste citerne que les pluies ont remplie vers la fin de l'année. En outre, un appontement a été établi dans la Baie du Repos, dont les eaux calmes offrent un abri naturel magnifique à l'intérieur de la Baie du Lévrier. La tranquillité la plus absolue n'a d'ailleurs cessé de régner dans la presqu'île elle-même et dans les régions avoisinantes.

Les bateaux sont donc certains de trouver à proximité des centres de pêche un lieu sûr où ils pourront débarquer aisément leur chargement, et les pêcheurs et industriels peuvent s'installer à terre en toute sécurité sans autre préoccupation que celle de se livrer à leurs travaux.

Des moyens de débarquement existent déjà, et une voie Decauville relie l'appontement aux terrains réservés aux concessions. Ces installations vont être prochainement complétées en vue de répondre aux besoins futurs, et l'outillage du port, en voie de création, sera bientôt en mesure de satisfaire à toutes les exigences.

Un service régulier de vapeurs reliera mensuellement le Cap Blanc à Saint-Louis et Dakar, à partir du

mois prochain. En somme, l'Administration a effectué, avec une rapidité dont on ne peut que la féliciter, les travaux d'intérêt général qui permettront aux initiatives privées de se développer. Nous ne doutons pas qu'elle ne continue son appui efficace aux particuliers et ne vienne seconder leurs efforts dans une entreprise appelée à un brillant avenir.

De la récente émigration des Iles Saint-Pierre et Miquelon au Canada. — Notre colonie de Saint-Pierre et Miquelon traverse depuis quelques années, une violente crise économique due :

1° A l'application du *Bait-Act.*, loi qui, on se le rappelle, gêne nos nationaux pour se procurer la boëtte nécessaire à la pêche ;

2° A un tarif douanier, trop élevé pour un pays qui n'a pas de relations directes avec la métropole ;

3° A la convention franco-anglaise de 1904, par laquelle la France a abandonné le *French-shore* presque sans compensation ;

4° A la très mauvaise campagne de pêche en 1906 : nombreuses goëlettes perdues (17) et quantité insuffisante : 1.100 quintaux par navire contre 1.225 en 1905.

Ces divers facteurs ont amené un mouvement d'émigration hors Saint-Pierre et Miquelon, qui a donné certaines inquiétudes à l'administration locale.

Ce mouvement, dirigé vers le Canada sur les côtes de la Nouvelle-Ecosse et les rives du Saint-Laurent, a revêtu un caractère inquiétant, parce qu'aux quelques centaines de pêcheurs, qui, chaque hiver, partent hiverner au Canada, s'étaient joints, un grand nombre d'ouvriers et de manœuvres, découragés par le manque de travail par suite de la réduction de l'armement local et partaient au Canada sans esprit de retour, chercher fortune.

Cette émigration n'a pas eu heureusement les conséquences prévues par les journaux de Montréal et la presse anglaise. Elle s'est trouvée, au contraire, rapidement arrêtée, parce que, si les salaires sont au Canada plus élevés qu'à Saint-Pierre, le travail y est plus pénible et les conditions d'existence infiniment plus chères.

Aussi les émigrés attirés au Canada, sous de fallacieuses promesses, ont-ils été vivement déçus dès leur arrivée. Beaucoup de ceux, dont les ressources n'étaient pas épuisées, ont regagné Saint-Pierre ; les autres y reviendront assurément bientôt, au printemps, ou dès qu'ils le pourront.

De cette crise il ressort un enseignement, c'est que, quand la majeure partie d'une population songe à émigrer, les conditions économiques dans lesquelles elle vit, sont mauvaises. Le *Bait-Act.*, le tarif douanier imposé à un pays (improductif, sous la dépendance économique du Canada et des Etats-Unis, et sans aucun service direct avec la Métropole), sont, tout autant que la mauvaise pêche, des causes de ruine pour le commerce local.

Contre les mauvaises pêches, aucun remède ; mais Saint-Pierre, port de relâche naturel de tous les navires pêchant sur les bancs, ne doit pas, par des taxes sur la navigation trop élevées, perdre la clientèle dont il a un absolu besoin. M. l'Administrateur des Etablissements de Saint-Pierre et Miquelon l'a fort bien compris en abaissant, par un arrêté du 3 novembre 1906, la taxe de 1 fr. 35 par tonne à 0 fr. 50, pour les navires faisant relâche (réparant leurs avaries, prenant de l'eau, des provisions, ou débarquant des malades).

Une telle mesure aura d'heureux effets, on peut l'espérer et ramènera vers Saint-Pierre tous les navires pêcheurs français ou étrangers éloignés par les droits quasi-prohibitifs de Saint-Pierre et s'approvisionnant à Saint-Jean. Elle ne solutionne qu'une partie de la crise actuelle sans la résoudre entièrement.

L'éducation des indigènes en Indo-Chine. — La question de l'éducation des indigènes vient d'être soulevée, à quelques jours d'intervalle, au Conseil colonial de Cochinchine et au Conseil supérieur de l'Indo-Chine. Une fois de plus, les partisans et les adversaires de l'enseignement des caractères chinois se sont trouvés aux prises, et cela dans des conditions qui donnent à ce débat un caractère singulièrement piquant. C'est, en effet, un indigène, M. Diep Van Cuong, qui, au Conseil colonial de Cochinchine, est parti en guerre contre les caractères chinois, tandis que M. Broni, gouverneur général par intérim, prenait leur défense devant le Conseil supérieur de l'Indo-Chine. Il semble qu'il y ait une sorte de paradoxe dans ce renversement inattendu des rôles, qui fait du chef de l'administration française, du représentant pour ainsi dire officiel de la science et des méthodes occidentales, le défenseur de l'esprit de tradition contre l'élu de la population annamite de Cochinchine. Dans tous les cas, l'attitude prise par ce dernier constitue, en soi, un fait intéressant et qui mérite d'être signalé. Il ne faudrait pas, toutefois, s'exagérer l'importance de cette manifestation, encore bien que quelques-uns des collègues de M. Diep Van Cuong aient déclaré s'associer aux idées et aux vœux formulés par ce dernier. On aurait tort, notamment, d'y voir l'expression des sentiments de la masse des indigènes. La substitution du français aux caractères dans l'enseignement est une question qui laisse la population annamite de Cochinchine profondément indifférente et qui ne passionne qu'une partie infime de cette population, une élite, nous le voulons bien, mais une élite extrêmement restreinte par le nombre. Cette remarque a son importance dans un débat où l'un des arguments invoqués consiste précisément à prétendre que la généralisation de l'enseignement du français répond à une aspiration unanime de nos sujets indigènes.

L'absence d'un mouvement d'opinion étendu et profond en faveur de cette réforme ne constituerait pas, il est vrai, à elle seule, une raison suffisante pour la faire repousser. Au regard des indigènes, nous sommes des